

Modèle de résolutions de l'IFM-SEI / Plantilla de Resoluciones de IFM-SEI / Modèle de Résolutions de l'IFM-SEI

Titre / Título / Titre

Veillez indiquer le titre de la résolution dans la case ci-dessous / Por favor, especifique el título de la Resolución en la casilla siguiente / Veuillez spécifier le titre de la Résolution dans la case ci-dessous.

Camp international 2030 - Organisé par Woodcraft Folk

Organisation(s) membre(s) proposant la résolution / OM(s) que proponen la Resolución / MO(s) proposant la Résolution

Veillez préciser quelle(s) OM(s) propose(nt) cette résolution / Por favor, especifique qué OM(s) está(n) proponiendo esta resolución / Veuillez spécifier quel(s) MO(s) propose(nt) cette résolution.

Woodcraft Folk

Justification et contexte / Justificación y contexto / Justification et contexte

Veillez exposer les motifs qui vous ont conduit à proposer cette résolution, ainsi que le contexte dans lequel elle s'inscrit. 5 000 caractères maximum (espaces compris) / Veuillez décrire la justification qui vous a conduit à proposer cette

résolution et le contexte dans lequel elle s'inscrit. Maximum 5000 caractères (espaces compris) / Veuillez exposer la justification qui vous a conduit à proposer cette résolution, ainsi que le contexte dans lequel elle s'insère. Maximum 5000 caractères (espaces compris).

Le Woodcraft Folk organisera un camp international en 2030 dans le cadre de notre cycle régulier de camps internationaux.

Cette motion propose que Woodcraft Folk accueille un camp international IFM-SEI en 2030 dans le cadre du cycle régulier de camps internationaux du mouvement, que nous considérons comme essentiels à la vie et à la raison d'être de l'IFM-SEI.

Elle met en avant l'histoire de Woodcraft Folk en tant qu'organisateur de camps internationaux et de « Républiques des enfants » pour l'IFM-SEI en 1937, 1946, 1967, 2006 et 2022, ainsi que le rôle significatif que ceux-ci ont joué dans le développement du mouvement. Ces camps ont soutenu les enfants réfugiés avant la Seconde Guerre mondiale, reconstruit la solidarité internationale après 1945, fait progresser les méthodes éducatives progressistes, contribué aux débats mondiaux sur le développement et renoué les liens au sein du mouvement après la pandémie de COVID-19.

La motion présente une vision tournée vers l'avenir pour un camp en 2030 qui s'appuie sur cet héritage, en mettant l'accent sur l'autonomisation des jeunes pour qu'ils façonnent le monde qui les entoure. Elle s'inspire des traditions éducatives du mouvement, notamment le pacifisme, la pédagogie socialiste et la lutte anticoloniale, tout en soulignant que le thème et le programme doivent être élaborés collectivement avec le mouvement international.

Elle propose la création d'un comité international de pilotage, comprenant à la fois des représentants de Woodcraft Folk et des représentants internationaux, afin de guider l'élaboration du camp. Elle reconnaît également la nécessité de convenir d'un financement, y compris des frais de déplacement et de participation, et d'obtenir un soutien approprié de la part du Secrétariat de l'IFM-SEI.

La motion fait référence à la résolution du Congrès de 2013 et aux exigences du Présidium de 2017, réaffirmant que l'IFM-SEI devrait soutenir les organisations membres dans l'organisation de camps et veiller de manière proactive à ce que des camps internationaux à grande échelle aient lieu tous les 4 à 6 ans (les deux documents sont joints à titre d'information).

Elle conclut que Woodcraft Folk est actuellement la seule organisation proposant d'accueillir un tel camp dans ce cycle, et qu'une approbation en temps opportun est nécessaire pour garantir que le camp puisse se dérouler en tant que camp international de l'IFM-SEI.

Nous pensons être en mesure de respecter cet engagement. Nous soutiendrons d'autres organisations pour qu'elles organisent des camps lorsque cela sera possible, et nous notons qu'il s'agit actuellement de la seule proposition sur la table permettant de respecter les résolutions du Congrès.

Tout retard dans cette décision risque de compromettre la tenue du camp en tant que camp IFM-SEI. La planification ne peut être retardée davantage.

Nous joignons ci-joint les exigences et la résolution à titre d'information pour les membres. Nous joignons également notre cahier des charges pour le Camp 2030.

Proposition / Propuesta / Proposition

Veuillez décrire clairement la proposition pour cette résolution et les développements que vous souhaitez en voir découler. 5 000 caractères maximum (espaces compris) / Por favor, describa claramente la propuesta para esta

résolution et les développements que vous souhaitez en voir découler. Maximum 5 000 caractères (espaces compris) / Veuillez décrire clairement la proposition pour cette résolution et les développements que vous souhaitez en voir découler. Maximum 5 000 caractères (espaces compris).

Le comité international de l'IFM-SEI :

1. *Réaffirme* son engagement à favoriser la solidarité internationale, les échanges interculturels et la vie en communauté parmi les enfants et les jeunes du monde entier.
2. *Reconnaît* que les camps internationaux réguliers sont au cœur du mouvement IFM-SEI, offrant des expériences éducatives transformatrices et renforçant les liens entre les organisations membres.
3. *Prend note* de la contribution longue et significative de Woodcraft Folk au mouvement international, notamment en accueillant des camps internationaux de l'IFM-SEI et des « républiques d'enfants » en :
 - a. 1937, à Brighton, en Angleterre
 - b. 1946, à Brighton, en Angleterre
 - c. 1967, Scunthorpe, Angleterre
 - d. 2006, Kent, Angleterre
 - e. 2022, Northamptonshire, Angleterre
4. *Remarques complémentaires* : les camps ont joué un rôle historique essentiel dans le développement du mouvement, notamment en venant en aide aux enfants réfugiés pendant la Seconde Guerre mondiale, en rétablissant la solidarité internationale après 1945, en faisant progresser les , en contribuant aux débats sur le développement mondial et en rétablissant les liens internationaux à la suite de la pandémie de COVID-19.
5. *Rappelle* la résolution 13 du XXVI^e Congrès ordinaire, du 6 au 9 juin 2013, qui affirme l'importance des camps internationaux et charge l'IFM-SEI de soutenir les organisations membres dans leur accueil, notamment en organisant de manière proactive de grands camps tous les 4 à 6 ans.
6. *Rappelle en outre* les « Exigences relatives aux camps internationaux de l'IFM-SEI » adoptées par le Présidium en 2017, qui définissent des attentes claires tant pour les organisations d'accueil que pour le secrétariat de l'IFM-SEI afin de garantir que les camps soient inclusifs, démocratiques et conformes aux principes de l'IFM-SEI.
7. *Reconnaît* qu'une prise de décision en temps opportun est essentielle pour permettre une planification et une mise en œuvre efficaces à l'échelle requise.

8. *Se félicite* qu'après un délai d'un an destiné à faciliter la poursuite des discussions, le Réseau européen Falcon recommande l'offre de Woodcraft Folk d'accueillir un camp.

Le comité international de l'IFM-SEI décide donc :

1. *Approuve* l'organisation du Camp international IFM-SEI 2030 par Woodcraft Folk au Royaume-Uni, ce qui permettra :
 - a. Renforcera les relations entre les organisations membres à travers les continents ;
 - b. Promouvoir l'amitié et la compréhension internationales ;
 - c. Encouragera la solidarité et l'action collective sur des questions mondiales telles que la justice climatique, l'égalité et la paix ;
 - d. Offrir un espace d'apprentissage et d'échanges interculturels ;
 - e. Mettre en pratique et célébrer la vie en communauté, en donnant l'exemple des sociétés que nous cherchons à construire.
2. *Charge* le Secrétariat et le Présidium de l'IFM-SEI de soutenir Woodcraft Folk dans le processus préparatoire, notamment en matière de coordination, de promotion, d'aide à l'obtention de visas et d'identification des possibilités de financement, conformément aux exigences de 2017 ;
3. *Convient* que le camp sera développé en partenariat avec l'IFM-SEI, y compris une participation internationale significative aux structures décisionnelles et à l'élaboration du programme ;
4. *Encourage* toutes les organisations membres à commencer à planifier leur participation et à s'impliquer activement dans l'élaboration du thème, du contenu éducatif et du programme du camp ;
5. *Soutient* Woodcraft Folk dans la mise en place d'un comité international de pilotage chargé de co-développer le camp, avec des représentants des organisations membres de l'IFM-SEI ;
6. *Appelle* à la mise en place de mécanismes de financement solidaire afin de permettre la participation la plus large possible de l'ensemble du mouvement ;

7. *Demande* que des accords clairs sur les rôles, les responsabilités et les ressources soient établis dès le début entre Woodcraft Folk et l'IFM-SEI afin de garantir la réussite de la mise en œuvre.

Réunion du Présidium de
mars/avril 2017/11,
du 30 mars au 2
avril

Exigences relatives aux camps internationaux de l'IFM-SEI

Rédigé et approuvé par le présidium de l'IFM-SEI

Les camps internationaux de l'IFM-SEI peuvent constituer l'un des événements les plus marquants auxquels un enfant ou un jeune de nos organisations membres puisse participer au cours de sa vie en tant que « falcon ». Les camps internationaux rassemblent des membres du monde entier et offrent une expérience éducative stimulante et multiculturelle où les participants peuvent vivre notre utopie socialiste et se faire des amis pour la vie.

Les camps internationaux de l'IFM-SEI nécessitent une préparation considérable sur plusieurs années, tant sur le plan logistique et pratique que sur le plan éducatif et du contenu. La coordination d'un tel camp exerce une forte pression sur l'organisation hôte ainsi que sur l'IFM-SEI. Le présidium de l'IFM-SEI a établi un ensemble d'exigences qui définissent les attentes tant de l'organisation hôte que du secrétariat de l'IFM-SEI concernant les camps internationaux. Ces attentes contribueront à garantir que les camps internationaux de l'IFM-SEI soient aussi inclusifs, accessibles et fructueux que possible, afin de continuer à offrir cette opportunité unique et inoubliable aux générations futures.

Attentes vis-à-vis de l'organisation hôte – Principes de l'IFM-SEI

En tant qu'organisation socialiste, nous avons un ensemble d'objectifs et de principes qui sont fondamentaux pour notre travail, tels que l'inclusion, la démocratie et la solidarité internationale. À travers notre travail, nous nous efforçons de faire de ces principes une réalité et de les mettre en pratique dans nos activités et nos événements. Les camps internationaux de l'IFM-SEI doivent être le phare de ces principes. Par conséquent, les attentes décrites ci-dessous fournissent aux organisations d'accueil des orientations concernant la participation, la prise de décision et les organisations membres.

1. Garantir une participation significative des membres internationaux aux structures décisionnelles du camp

– il devrait y avoir au moins trois membres internationaux siégeant au sein de la principale structure décisionnelle du camp, qu'il s'agisse d'un groupe de pilotage, d'un conseil d'administration ou d'une autre instance. Ces membres devraient être élus/nommés démocratiquement et respecter les quotas de femmes et de jeunes prévus dans la constitution de l'IFM-SEI. Un

organe décisionnel distinct composé de membres internationaux peut compléter l'organe décisionnel principal, mais ne doit pas se substituer à la présence de membres internationaux au sein de ce dernier.

2. Inviter toutes les organisations membres de l'IFM-SEI au camp – indépendamment des partenariats existants entre les organisations membres de l'IFM-SEI et les organisations d'accueil, toutes les organisations de l'IFM-SEI doivent recevoir une invitation ouverte au camp et se voir fournir du matériel de mobilisation au sein de leur organisation. Lors de la mise en place d'un système de cotisation de solidarité, aucune organisation ne doit bénéficier d'un traitement de faveur par rapport aux autres (nous reconnaissons toutefois le principe de l'égalité des résultats plutôt que celui de l'égalité des chances).

3. Veiller à ce que le camp soit conforme au Code de conduite de l'IFM-SEI – le Code de conduite de l'IFM-SEI doit être pris en compte lors de la préparation du camp et servir de

INTERNATIONAL FALCON MOVEMENT - SOCIALIST EDUCATION INTERNATIONAL

Rue Joseph II, 120 - 1000 Brussels, Belgium

www.ifm-sei.org

office@ifm-sei.org

+32 (0)2215 7927

base des règles du camp. Les règles du camp ne peuvent pas être en contradiction avec le Code de conduite de l'IFM-SEI. Nous encourageons l'organisation hôte à partager les enseignements tirés du camp concernant le Code de conduite lors de la prochaine réunion du Comité international ou du Congrès.

Attentes vis-à-vis de l'organisation hôte – Secrétariat de l'IFM-SEI

Nous reconnaissons et apprécions les efforts que doit fournir une organisation membre de l'IFM-SEI pour accueillir un camp international de l'IFM-SEI, en termes de temps, de finances et d'énergie. L'organisation d'un camp international représente une entreprise colossale et impose également une charge accrue au secrétariat de l'IFM-SEI. Nous devons garder à l'esprit que le secrétariat de l'IFM-SEI est de petite taille et ne dispose que d'une capacité limitée pour mener à bien un large éventail de projets et de fonctions opérationnelles. Par conséquent, le secrétariat de l'IFM-SEI a besoin que des structures de soutien soient mises en place pour l'aider à organiser le camp, mais de manière réaliste par rapport à ses capacités.

1. Apporter un soutien au secrétariat de l'IFM-SEI – pendant les six mois précédant le camp, l'organisation d'accueil doit soit financer un chargé de projet au sein du secrétariat de l'IFM-SEI, employé pour soutenir le camp, soit mettre à disposition un membre de son personnel pour rejoindre le secrétariat pendant toute la durée de celui-ci. Cette personne s'occupera des questions quotidiennes relatives au camp du côté de l'IFM-SEI.

2. Désigner une personne de contact pour la communication avec l'IFM-SEI – L'IFM-SEI doit disposer d'un interlocuteur unique pendant toute la durée du processus de préparation et de suivi, qui servira de liaison pour l'IFM-SEI concernant le camp. Si une équipe de personnes est chargée de cette tâche au sein de l'organisation hôte, une personne doit être désignée.

3. Inviter un membre du secrétariat de l'IFM-SEI au sein de l'instance décisionnelle du camp – l'organisation hôte doit attribuer un siège au sein de l'instance décisionnelle du camp au secrétariat de l'IFM-SEI. Il doit s'agir au minimum d'un poste consultatif, et cette personne doit être invitée à chaque réunion du comité de pilotage, soit en présentiel si le budget du camp permet sa participation physique, soit virtuellement via un programme de visioconférence.

Attentes de l'IFM-SEI

Le secrétariat et le présidium de l'IFM-SEI possèdent une grande richesse de connaissances et d'expérience concernant les camps de l'IFM-SEI et peuvent contribuer grandement à la planification du camp et aider à alléger la charge de l'organisation hôte. Par conséquent, le secrétariat de l'IFM-SEI s'engage à soutenir l'organisation hôte dans les domaines spécifiques ci-dessous.

1. Expertise concernant les organisations membres et les procédures de visa – le secrétariat de l'IFM-SEI collaborera avec la personne de contact sur les questions relatives aux organisations membres, en fournissant des informations telles que les coordonnées, les données démographiques et les réalités de ces organisations. Le secrétariat apportera également son soutien aux procédures de visa pour le camp en mettant à disposition son expertise et son expérience en la matière. Tout autre domaine dans lequel le secrétariat de l'IFM-SEI peut apporter un soutien logistique pourra faire l'objet d'une discussion entre le membre du secrétariat et la personne de contact.

2. Présence de l'ensemble du secrétariat au camp – l'ensemble du secrétariat de l'IFM-SEI sera présent au camp afin d'assurer son bon déroulement, et chaque membre du secrétariat

aura un rôle clair à assumer pendant le camp, ces rôles étant convenus en partenariat avec l'organisation hôte.

3. Intégrer des projets en cours dans le programme du camp – la préparation de tout projet en cours se déroulant pendant la durée du camp tiendra compte de celui-ci. Le secrétariat s'efforcera d'intégrer des éléments ou des activités du projet dans le programme du camp, ce qui pourrait permettre de financer les frais de déplacement et d'inscription des participants et de couvrir les frais généraux, tels que la location de locaux et les honoraires d'experts. Le contenu pédagogique, animé par les membres de l'IFM-SEI, pourra également enrichir le programme du camp.

4. Soutenir les demandes de subventions pour faciliter la participation des participants internationaux – le secrétariat peut aider l'organisation hôte à identifier et à solliciter des subventions susceptibles de contribuer aux revenus du camp. Il convient de noter que la disponibilité des subventions dépend du pays hôte.

Ces principes doivent être convenus entre le présidium de l'IFM-SEI et l'organisation hôte avant de valider une proposition visant à ce qu'une organisation membre accueille un camp international de l'IFM-SEI. Toute responsabilité supplémentaire du secrétariat et/ou du présidium de l'IFM-SEI doit être convenue par écrit (un e-mail suffit) entre le coordinateur du camp/le conseil d'administration et le secrétaire général de l'IFM-SEI.

Des attentes claires, l'ouverture, la transparence et une communication claire entre l'organisation d'accueil et l'IFM-SEI garantiront que les camps internationaux de l'IFM-SEI se déroulent selon les normes les plus élevées possibles, rendant l'expérience plus mémorable et positive pour toutes les personnes impliquées.

XXVIe Congrès ordinaire
6-9 juin 2013
Manchester,
Royaume-Uni
13 : Résolution sur les
camps

Résolution : Camps de l'IFM-SEI

Ce Congrès reconnaît le rôle essentiel que jouent les camps internationaux dans la réalisation de nos objectifs. Les camps offrent aux enfants l'occasion de créer des républiques d'enfants, de développer l'amitié et la solidarité internationales.

Chaque camp international réunissant des groupes de nos mouvements, où les enfants et les jeunes vivent nos valeurs d'égalité, de démocratie, de paix, d'amitié et de solidarité, renforce notre mouvement international.

Le Présidium de l'IFM devrait donc offrir autant de soutien que possible à toutes les organisations membres désireuses d'organiser un camp international. Tout camp auquel participent des enfants de plus d'une organisation membre peut être qualifié de camp de l'IFM si l'organisation hôte le souhaite.

Tous les 4 à 6 ans, le Présidium de l'IFM-SEI s'efforcera de manière proactive d'initier un camp de plus grande envergure auquel toutes les organisations membres seront invitées, où des fonds de solidarité seront collectés pour permettre la participation du plus grand nombre d'organisations possible et où l'IFM-SEI sera coresponsable de l'élaboration du programme.

Mandat du comité de pilotage du camp international 2030

1. Objectif

- 1.1. Ce comité a pour mission de lancer le processus de planification du Camp international 2030.
- 1.2. Ce comité n'assumera pas la responsabilité de la planification directe de l'événement ; il en concevra plutôt les grandes lignes, qui seront ensuite planifiées par un comité ultérieur.
- 1.3. Ce comité a une durée de vie fixe d'un an et demi et devrait être dissous au plus tard le 31 décembre 2027.

2. Composition

- 2.1. Ce comité aura une composition fixe comprenant 19 membres élus et 2 présidents.
- 2.2. Les sièges des membres élus au sein de ce comité seront répartis comme suit :
 - 2.2.1. 3 représentants internationaux ;
 - 2.2.2. 2 sièges pour les membres âgés de 10 à 12 ans inclus au moment de l'élection ;
 - 2.2.3. 2 sièges pour les membres âgés de 13 à 15 ans inclus au moment de l'élection ;
 - 2.2.4. 2 sièges pour les membres âgés de 16 à 21 ans inclus au moment de l'élection ; et
 - 2.2.5. 1 siège pour un animateur de groupe d'enfants âgés de 6 à 9 ans
 - 2.2.6. 1 siège pour un responsable de groupe d'enfants âgés de 10 à 12 ans
 - 2.2.7. 1 siège pour un chef de groupe d'enfants âgés de 13 à 15 ans
 - 2.2.8. 1 siège pour le représentant des grands camps DF ;
 - 2.2.9. 6 sièges pour des non-membres.

3. Élections

- 3.1. Les présidents seront nommés par le Conseil général, car il s'agit des présidents du projet dans son ensemble, et non pas uniquement de ce comité.
- 3.2. Tout membre de Woodcraft Folk peut être élu pour siéger au sein de ce comité.
- 3.3. Les représentants internationaux peuvent provenir de n'importe quelle organisation membre de l'IFM-SEI.
- 3.4. Les deux sièges réservés aux membres âgés de 13 à 15 ans seront pourvus parmi les membres du comité des Venturers
- 3.5. Il est attendu de tous les membres élus et nommés du comité :
 - 3.5.1. soient disponibles pour assister aux réunions en présentiel dès leur entrée au comité ; et
 - 3.5.2. répondent aux communications électroniques dans les 7 jours suivant leur réception, lorsqu'une réponse est requise.
- 3.6. Les élections pour les sièges de membres élus auront lieu lors des événements suivants :
 - 3.6.1. Rassemblement annuel 2026 ;
 - 3.6.2. Camp des pionniers 2026 (pour 2 places réservées) ; et
 - 3.6.3. DF Althing 2026 (pour 2 places réservées).
- 3.7. Les représentants internationaux seront nommés par le comité avant la première réunion et respecteront les quotas de femmes et de jeunes prévus dans les statuts de l'IFM-SEI
- 3.8. Si, à l'issue des élections susmentionnées, le comité n'est pas au complet, les membres du comité peuvent coopter d'autres membres de Woodcraft Folk pour compléter le comité.

4. Réunions

- 4.1. Le comité se réunira trois fois en présentiel aux dates suivantes :
 - 4.1.1. du 25 au 27 septembre 2026, à Cudham ;
 - 4.1.2. du 12 au 14 mars 2027, à Lockerbrook (date provisoire) ; et
 - 4.1.3. du 11 au 13 novembre 2027, à Cudham (en association avec le comité de conduite) (date provisoire).
- 4.2. D'autres réunions virtuelles en ligne pourront être organisées si nécessaire.
- 4.3. Toutes les réunions en présentiel organisées par le comité seront « ouvertes », ce qui permettra à tout membre de Woodcraft Folk d'y assister et d'y participer, sous réserve d'une réservation préalable et de la disponibilité de places sur place.
- 4.4. Les membres du comité seront remboursés de leurs frais de déplacement conformément à la politique de Woodcraft Folk en matière de frais.

- 4.5. Les frais de participation d'autres bénévoles ou membres du personnel de Woodcraft Folk peuvent être pris en charge par réunion afin de permettre au personnel de s'impliquer dans les réunions ; pour des rôles d'animation, par exemple KP ; ou pour la participation de représentants, par exemple en matière d'accessibilité.

5. Administration

- 5.1. Les présidents du comité tiendront un registre des membres.
5.2. Les présidents du comité prendront les dispositions nécessaires pour que les procès-verbaux des réunions soient rédigés, soit par un rédacteur externe, soit par un membre du comité.

6. Relations avec le Conseil général

- 6.1. Le Conseil général (le conseil d'administration de Woodcraft Folk) délègue à ce comité les décisions suivantes concernant le Camp international 2030 :
- 6.1.1. Le nom du comité lui-même
 - 6.1.2. Thème et nom du camp
 - 6.1.3. Le contrôle thématique du programme du camp
 - 6.1.4. La structure organisationnelle de l'équipe de planification du camp
 - 6.1.5. Les principes d'aménagement du site, dans les limites du site préalablement convenu
 - 6.1.6. Lancement du camp auprès du mouvement au sens large
 - 6.1.7. Collaboration avec l'IFM-SEI et les organisations externes
- 6.2. Le Conseil général délègue aux coprésidents du Comité les pouvoirs de contrôle des dépenses, qui doivent être effectuées conformément au budget convenu.
- 6.3. Ce comité soumettra les procès-verbaux des réunions au Conseil général [et au Présidium de l'IFM] pour information.
- 6.4. Le comité signalera tout domaine dans lequel il est nécessaire de s'écarter de la politique, des lignes directrices ou des procédures de Woodcraft Folk [ou de l'IFM-SEI] afin d'obtenir l'autorisation du Conseil général [ou du Présidium de l'IFM-SEI].
- 6.5. Le Conseil général se réserve le droit de revenir sur toute décision qu'il a déléguée s'il le juge nécessaire pour la réputation, la conformité juridique ou le respect des politiques du camp et de Woodcraft Folk.